

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 81/01

ÉFAI – 010225 – EUR 44/020/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS

TURQUIE

Mehmet Dilsiz, directeur de la section du *Halkin Demokrasi Partisi* (HADEP, Parti démocratique populaire) de l'arrondissement de Cizre
Bedirhan Dilsiz, son neveu

Six autres responsables de la section du HADEP de Cizre :

Muhsin Gasir
Ali Güven
Tahir İlçin
Nesim Tan
Ömer Tunç
Halit Zeynep

Londres, le 2 avril 2001

Huit membres du mouvement kurde *Halkin Demokrasi Partisi* (HADEP, Parti démocratique populaire) ont été arrêtés par des gendarmes les 1^{er} et 2 avril 2001, et Amnesty International craint que ces hommes ne soient torturés. Ils ont été placés en garde à vue au quartier général de la gendarmerie du département de Sirnak, dans le sud-est de la Turquie.

Selon les informations recueillies par Amnesty International, des gendarmes ont fait irruption chez Mehmet et Bedirhan Dilsiz, dans l'arrondissement de Cizre, le 1^{er} avril, à 6 heures du matin. Ils ont fouillé la maison pendant trois heures, puis ont interpellé les deux hommes. Les cinq autres hommes dont le nom figure ci-dessus ont été arrêtés le lendemain, tôt dans la matinée. Halit Zeynep, que les gendarmes cherchaient également à appréhender, s'est livré aux autorités dans le courant de la journée.

Mehmet Dilsiz est harcelé et menacé par les forces de sécurité depuis qu'il a créé une section du HADEP à Cizre en septembre 2000. Il a été placé en garde à vue à plusieurs reprises, et s'est vu menacer de représailles s'il n'abandonnait pas ses activités au sein de ce parti. Le 6 novembre 2000, alors qu'il était sur le point d'être nommé directeur de la section de Cizre, il a été arrêté par des gendarmes, puis placé en détention provisoire, mais a été libéré en appel. Le commandant de la gendarmerie du département lui a ensuite dit qu'il le tuerait s'il ne renonçait pas à ses activités au sein du HADEP. Les locaux de la section de Cizre devaient ouvrir cette semaine.

Deux autres représentants du HADEP, Serdar Tanis et Ebubekir Deniz, ont « disparu » le 25 janvier 2001. Ils ont été vus pour la dernière fois au quartier général de la gendarmerie de Silopi, un autre arrondissement du département de Sirnak. Trois jours plus tard, Mehmet Dilsiz aurait reçu un appel téléphonique au cours duquel il aurait été averti qu'il subirait le même sort et serait « *envoyé en enfer* ». Lorsqu'il a demandé qui était à l'appareil, son correspondant lui aurait répondu : « *Je suis l'ange de la mort de Serdar et d'Ebubekir* ».

Avant de « disparaître », Serdar Tanis et Ebubekir Deniz avaient subi le même type de harcèlement que Mehmet Dilsiz. Il est à craindre que cet homme et les autres personnes arrêtées en même temps que lui ne soient en grand danger.

Mehmet Dilsiz avait porté plainte auprès des autorités le 21 février 2001, décrivant les actes de harcèlement et les menaces dont il avait fait l'objet et demandant que sa sécurité soit garantie. Sa plainte avait été enregistrée par le procureur de Cizre le 12 mars 2001.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En Turquie, les partis politiques kurdes légaux sont quotidiennement harcelés par les autorités ; certains se voient frapper d'interdiction, d'autres sont menacés de subir le même sort. Certains de leurs sympathisants et de leurs membres ont été victimes de torture, de « disparitions », voire d'homicides.

Le *Halkin Demokrasi Partisi* (HADEP, Parti démocratique populaire) a succédé à deux partis qui avaient été interdits pour « *séparatisme* » par les autorités. Ce mouvement milite en faveur des droits des Kurdes de la région. Bien qu'il soit opposé à l'usage de la violence à des fins politiques, il est considéré dans certains milieux comme l'« *aile politique* » du *Partiya Karkeren Kurdistan* (PKK, Parti des travailleurs du Kurdistan), un groupe armé d'opposition. La Cour constitutionnelle examine actuellement

une requête introduite par un procureur près une cour de sûreté de l'État, demandant que le HADEP soit interdit en tant qu'émanation du PKK. Bien que 37 conseils municipaux aient élu à une écrasante majorité des membres du HADEP au poste de maire en 1999 dans le sud-est de la Turquie, majoritairement peuplé de Kurdes, les adhérents de ce mouvement élus députés n'ont pu entrer à la *Türkiye Büyük Millet Meclisi* (TBMM, Grande Assemblée nationale turque), car les partis politiques doivent recueillir au moins 10 p. cent de la totalité des suffrages au niveau national pour être représentés au Parlement.

Les pressions exercées sur les membres de la section du HADEP de Sirnak se sont récemment accentuées. Ces derniers mois, Amnesty International a reçu de nombreuses informations faisant état d'arrestations de représentants de ce parti. Plusieurs d'entre eux, une fois libérés, ont déclaré avoir été maltraités au cours de leur détention. Le 11 septembre 2000, le responsable de la section départementale de Sirnak du HADEP, Resul Sadak, et dix autres membres de ce parti ont été arrêtés ; selon les informations recueillies, ils ont eu les yeux bandés, ont été menacés de mort et ont été privés de sommeil (voir l'AU 294/00, EUR 44/047/00 du 25 septembre 2000 et sa mise à jour, l'IC/AU 294/00, EUR 44/074/00 du 20 décembre 2000). Serdar Tanis, directeur de la section de Silopi, et Ebubekir Deniz, son collègue, ont « disparu » le 25 janvier (voir l'AU 26/01, EUR 44/007/01 du 30 janvier 2001 et ses mises à jour, AC/AU 26/01, EUR 44/010/01 du 26 février 2001 et AC/AU 26/01, EUR 44/019/01 du 29 mars 2001).

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en anglais ou dans votre propre langue) :

- faites état de votre inquiétude pour la sécurité de Mehmet Dilsiz et des sept autres hommes dont le nom figure ci-dessus ;
- demandez instamment qu'ils ne soient ni torturés, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;
- demandez à être informé des charges éventuellement retenues contre eux ;
- rappelez au gouvernement qu'il est tenu de respecter les obligations qui lui incombent aux termes de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), à laquelle l'État turc est partie, et dont l'article 3 dispose : « *Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.* »

APPELS À :

Quartier général de la gendarmerie de Sirnak :

Jandarma Komutani
Sirnak Jandarma Komutanligi
Sirnak, Turquie
Fax : 90 486 216 6517

Télégrammes : Sirnak Jandarma Komutanligi, Sirnak, Turquie

Formule d'appel : *Dear Commander,* / Mon Commandant, (si c'est un homme qui écrit) **ou** Commandant, (si c'est une femme qui écrit)

Chef d'état-major de la gendarmerie :

General Aytaç Yalman
Jandarma Kuvvetleri Komutanligi
Bakanliklar
Ankara, Turquie

Télégrammes : Jandarma Genel Komutani, Ankara, Turquie

Fax : 90 312 418 9208

Formule d'appel : *Dear General,* / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) **ou** Général, (si c'est une femme qui écrit)

COPIES À :

Ministre d'État chargé des Droits humains :

Mr Rüstü Kazim Yücelen
Office of the Prime Minister
Basbakanlik
06573 Ankara, Turquie
Fax : + 90 312 417 0476

Préfet du département de Sirnak :

Mr. Hüseyin Baskale
Sirnak Valisi
Sirnak Valiligi
Sirnak, Turquie

Fax : 90 8456 1188

Télégrammes : Sirnak Valiligi, Sirnak, Turquie

Formule d'appel : *Dear Governor,* / Monsieur le Préfet,

Ministre de l'Intérieur :

Mr Saadettin Tantan
İçişleri Bakanı
İçişleri Bakanligi
06644 Ankara, Turquie

Télégrammes : Interior Minister, Ankara, Turquie

Fax : + 90 312 418 1795

Formule d'appel : *Dear Minister,* / Monsieur le Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Turquie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 15 MAI 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur Internet : www.efai.org